

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2019

10 Membres présents / 12 Membres en exercice / 12 Membres votants

Commune de
BOURDEAU
à la Motte Servolex

L'an deux mil dix-neuf, le neuf avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire.

Etaient présents : Olivier BARRILLON, Monique BELLE, Jean COMPASSI, Jean-Claude DIJOURD, Jean-Marc DRIVET, Jean-Claude GINET, Olivia NANTOIS, Chantal RYON MARCON, Florence ROUGELOT, Laurent RUFFION,

Absents excusés : Xavier DROGUET qui a donné pouvoir à Jean-Marc DRIVET
Agnès VINCENDEAU qui a donné pouvoir à Monique BELLE

M. Jean COMPASSI a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 02/04/2019

M. le Maire souhaite remercier vivement Jean-Claude GINET, Jean COMPASSI, Bernard CHEVELARD ainsi que le CRCA de La Motte Servolex pour la récupération de divers matériels.

ORDRE DU JOUR

1. DEMISSION DU 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

Ce point est reporté lors du prochain Conseil Municipal.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Mairie de BOURDEAU

73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41 / Fax 04 79 25 35 73 / e-mail : mairie.bourdeau@wanadoo.fr

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif par l'Adjoint aux finances Laurent RUFFION, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				140 784.10 €		
Opérations de l'exercice	371 434.94€	474 502.88 €	175 115.16 €	122 825.23 €	546 550.10 €	738 112.21 €
TOTAUX	371 434.94 €	474 502.88 €	175 115.16 €	263 609.33 €		
Résultats de clôture		103 067.94 €		88 494.17 €		
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		103 067.94 €		88 494.17 €		191 562.11 €

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- **A l'unanimité, ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4. AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 SUR BUDGET PRINCIPAL 2019

Après avoir examiné le compte administratif BUDGET PRINCIPAL 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 103 067.94€, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement d'un montant de 103 067.94 €.

Résultat de fonctionnement

A Résultats de l'exercice

BOURDEAU précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) (Budg. Ppal + Eau) + 103 067.94 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) + 103 067.94 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement + 88 494.17 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0.00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H 103 067.94 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 103 067.94 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 0.00 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Vu le Code général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 319 000 €,

Compte-tenu entre autres de la baisse des dotations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de modifier les taux votés en 2018, par une augmentation de 3%, à savoir :

Mairie de BOURDEAU

Commune de
BOURDEAU

Le Maire
Mairie de BOURDEAU

	2019	2018 (pour info)
Taxe d'habitation	: 9.52 %	9.24 %
Taxe foncière bâtie	: 24.53 %	23.82 %
Taxe foncière non bâtie	: 79.39 %	77.08 %

- **CHARGE** le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

VOTE 1 Contre - 11 Pour - 0 Abstention

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Budget Primitif M14 2019 qui s'établit comme suit :

<u>Fonctionnement :</u>	- Dépenses	- 472 861.00 €
	- Recettes	- 472 861.00 €
<u>Investissement :</u>	- Dépenses	- 540 510.00 €
	- Recettes	- 540 510.00 €

VOTE à l'unanimité des présents

7. MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SDES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SDES du 8 février 2019 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer.

Le comité syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

- Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;
- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
- L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

Mairie de BOURDEAU

73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41 / Fax 04 79 25 35 73 / e-mail : mairie.bourdeau@wanadoo.fr

En application des dispositions des articles L. 5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti, à savoir le étant considérée comme avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Vu les nouveaux statuts du SDES,

- **APPROUVE** les modifications statutaires du SDES, détaillées dans la délibération du comité syndical du SDES n° CS 04-11-2018 en date du 18 décembre 2018, laquelle est jointe en annexe de la présente.

8. REQUETE DES CONSORTS BOS/CHEDAL/DANEZIS - CHOIX AVOCAT - RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 48/2014 du 25 avril 2014, où le Conseil municipal a délégué au Maire le pouvoir « D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle : cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions »

Monsieur le Maire fait part de son choix concernant l'avocat pour l'affaire BOS/CHEDAL/DANEZIS :

ITINERAIRES DROIT PUBLIC - 87 rue de Sèze - 69006 LYON

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** ITINERAIRES DROIT PUBLIC - 87 rue de Sèze - 69006 LYON, pour défendre les intérêts de la commune
- **AUTORISE** le Maire à représenter la Commune pendant toute la durée de la procédure.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Point élections Européennes : Dimanche 26 mai 2019
- Point numérotation des rues : Point complexe pour les entreprises
- Point Piste Piernioulle/Merlon : Canaliser les eaux de ruissellement - Marché Public remise des offres le 29/04. Défrichage de Grand Lac vraiment important, voir la finalité
- Grand Lac va intervenir sur le chemin piétonnier route du Port

Séance levée à 20h30.

Le secrétaire de séance : **Jean COMPASSI**

Mairie de BOURDEAU

73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41 / Fax 04 79 25 35 73 / e-mail : mairie.bourdeau@wanadoo.fr



